

Rapport de la Commission Paritaire Professionnelle Cantonale pour l'année 2008

Cette année, la CPPC a vu sa charge de travail augmenter considérablement. Ceci, principalement pour deux raisons : la mise en application de la nouvelle grille salariale en lien avec la description de fonction et la relecture (toiletage) de la CCT-ES.

Mise en application de la nouvelle grille salariale :

Malgré un travail important de la part de la commission ad hoc pour mettre à jour les descriptions de fonction avant l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale, toutes les questions n'avaient pas été résolues. Cela a posé un certain nombre de difficultés dans son application. D'autres part, un certain nombre de formations et de situations particulières ont émergé, rendant une classification difficile. Si la situation est clarifiée à satisfaction dans la plupart des institutions, il reste néanmoins 7 établissements pour lesquels sont pendantes questions et réclamations.

Suite à la mise en application du nouveau règlement qui permet d'obtenir des échelons salariaux supplémentaires grâce au perfectionnement, grand nombre de personnes ont envoyé leur dossier pour des reconnaissances d'heures de perfectionnement.

Relecture de la CCT-ES :

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT-ES, un certain nombre d'articles formulés de manière imprécise ou portant à interprétations ont été mis en évidence. Plusieurs jurisprudences ont été établies.

La CPPC a procédé à une relecture des différentes annexes et du corps de la CCT-ES afin de tenter d'en améliorer au maximum la compréhension. Ce travail de fourmi a nécessité un grand nombre de séances supplémentaires et est encore en cours à l'heure actuelle. Le travail de la CPPC doit encore être relu par des personnes extérieures à ce travail et accepté, en cas de modifications importantes par les associations. Ses textes seront enfin revus par les juristes.

D'une manière générale, les moments d'échanges de la CPPC se passent dans une ambiance cordiale et respectueuse, des employés et de leurs conditions de travail. Les employés sont représentés par 5 employés, dont deux personnes de l'ANTES, Françoise Jaquet et Jean Poget. Il y a en outre 3 suppléants dont moi-même.